

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX GROUPES CONSTITUÉS

I. Objet

1.1 Champ d'application

Toutes les personnes souhaitant visiter le lieu en groupe (+10 personnes), ci-dessous dénommées acheteurs, doivent réserver en amont selon les conditions fixées ci-dessous (visite encadrée, visite autonome, visite semi-autonome, ateliers). Au regard de la configuration du lieu et de la gestion complexe des flux, l'accès d'un groupe n'ayant pas réservé peut être refusé.

1.2 Modalité de réservation

Les demandes de réservation doivent être formulées au plus tard 6 semaines avant le jour de la visite.

Les réservations pour la quasi-totalité des activités se font via un formulaire disponible en ligne (www.citeco.fr Page groupes) selon des périodes d'ouverture définies et indiquées sur le dépliant groupes et sur le site internet de la Cité de l'Économie.

Pour toute demande complémentaire, l'acheteur peut contacter le service des réservations : groupe@citeco.fr

1.3 Tarification

Les tarifs en vigueur pour chaque saison sont indiqués sur le dépliant groupes et sur le site internet (www.citeco.fr Page groupes).

Les prestations sont des prestations « à billet », c'est-à-dire faisant l'objet d'un tarif unitaire par participant. Les minimums requis pour que la réservation soit prise en compte dépendent de la nature des activités et sont indiqués ci-dessous, sur le dépliant Groupe et sur le site internet.

1.4 Composition des groupes

Pour les groupes scolaires (écoles, collèges, lycées, périscolaires et étudiants), le minimum est de 10 participants. Le maximum dépendra de l'activité choisie et inclura les accompagnateurs.

Pour les groupes adultes (collectivités, CE, associations...), le minimum est de 10 participants. Le maximum dépendra de l'activité choisie et inclura les accompagnateurs. Les accompagnateurs des groupes bénéficient de la gratuité dans la limite précisée ci-dessous :

Groupe

Maternelle : 1 gratuité pour 5 entrées payantes

Élémentaire : 1 gratuité pour 12 entrées payantes

Secondaire : 1 gratuité pour 15 entrées payantes

Adulte : 1 gratuité par groupe

PSH, Champs social : Gratuité pour tous les accompagnateurs

1.5 Confirmation de réservation

La réservation d'activité et de visite avec médiateur ou sans médiateur sera effective à réception du « bon de réservation » par email. La commande est ferme et définitive à réception du bon de réservation.

En retour, Citéco enverra une confirmation de réservation accusant réception du règlement ou du bon de commande. En tout état de cause, toute délivrance de billets ne pourra se faire qu'après production d'un engagement de dépense, ou d'un paiement.

1.6 Règlement et engagement de dépense

Le règlement (par chèque, bon de commande ou virement bancaire), doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant la visite. Au-delà, la réservation sera automatiquement annulée et des frais seront facturés – 19.

- Règlement par chèque : L'acheteur doit envoyer le chèque (à l'ordre de «CITECO») au plus tard dans les 8 jours qui suivent la date de la prise de réservation, à l'adresse suivante : «Citéco - Pôle du développement des publics - Réservations - 1 place du Général Catroux - 75017 Paris». A réception du chèque, le service des réservations envoie une facture acquittée et une confirmation de réservation par courriel à l'acheteur.

- Règlement par virement bancaire : L'acheteur doit effectuer le virement bancaire au plus tard dans les 8 jours qui suivent la date de la prise de réservation. Les références bancaires sont indiquées en bas de page de la facture proforma ou du devis. A réception du virement bancaire, le service des réservations envoie une facture acquittée et une confirmation de réservation par courriel à l'acheteur.

- Engagement de dépense par bon de commande :

L'acheteur doit faire parvenir le bon de commande au plus tard dans les 8 jours qui suivent la date de la prise de réservation, soit à l'adresse suivante : «Citéco - Pôle du développement des publics - Réservations - 1 place du Général Catroux - 75017 Paris», soit par courriel « groupe@citeco.fr ». A réception du bon de commande, le service des réservations envoie une confirmation de réservation par courriel. La facture acquittée sera envoyée ultérieurement par le service comptable, après recouvrement des sommes dues.

1.7 Opération de paiement

L'acheteur garantit qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi

lors de la validation de la commande. Tout paiement de la commande par l'acheteur constitue une acceptation irrévocable de la commande qui ne peut être remise en cause.

1.8 Factures

Des factures pourront être émises à réception des règlements dûment libellés.

1.9 Délivrance des Billets

Les billets sont mis à la disposition des groupes dès production d'un engagement de dépense, ou d'un paiement ferme. Ces billets seront remis au plus tard le jour de la visite à l'accueil des groupes de Citéco sur présentation de la confirmation de réservation et/ou de la facture acquittée.

1.10 Annulation et remboursement

a) Conditions générales de remboursement

Les conditions de remboursement sont fixées ainsi :

- Remboursement à 100% pour une annulation notifiée par écrit 30 jours avant la visite
- Pour une annulation notifiée par écrit de 29 à 8 jours avant la visite, retenue de 50 euros pour un montant total de prestations supérieur à 100 euros, retenue de 20 euros pour un montant total de prestations inférieur ou égal à 100 euros
- Aucun remboursement pour une annulation notifiée moins de 8 jours avant la visite, la prestation, payée ou confirmée par bon de commande, reste due dans son intégralité.

b) Annulations exceptionnelles

Grève des transports :

Dès connaissance d'une date de grève, le service des réservations contacte les groupes concernés en leur demandant leur souhait de maintenir la réservation. Si le groupe maintient sa réservation et qu'il ne se présente pas le jour de l'activité, aucun remboursement ne sera envisagé. Si le groupe annule sa réservation, le remboursement intégral sera pourra être effectué.

Vigipirate :

Le dispositif « Vigipirate » ainsi que le passage à une posture Vigipirate renforcée ne sont plus considérés comme un motif d'annulation exceptionnelle. Avant d'effectuer une réservation, il appartient au responsable du groupe d'avoir l'autorisation de son chef d'établissement ou de son autorité de tutelle pour effectuer toute sortie de voyage incluant une visite de la Cité de l'Économie.

Raison sanitaire :

Dans le cas d'un arrêté d'interdiction de sortie des groupes, le responsable doit contacter immédiatement le service des réservations. Le remboursement de la prestation pourra être demandé, sous preuve de l'arrêté.

Grève de l'éducation nationale :

C'est à l'enseignant de contacter le service des réservations pour faire part de son intention.

c) Force majeure

L'annulation et le remboursement sont exclus lorsqu'ils résultent d'un cas de force majeure tel que défini ci-après. Citéco ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable au titre des présentes pour toute non-exécution ou exécution tardive de ses engagements en cas de survenance d'un événement de force majeure ou de cas fortuits tels que notamment les coupures du réseau Internet, les blocages et ralentissements des réseaux informatiques et de télécommunications, le piratage informatique, le blocage des moyens de transport ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de Citéco, qui lui est extérieure, imprévisible et irrésistible.

d) Annulation du fait de Citéco

Si, par suite de circonstances impérieuses inhérentes à son fonctionnement, Citéco se voyait obligé d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les acheteurs auront droit soit au remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies ainsi que des frais de réservation, à l'exclusion de tout dommage intérêts, soit à leur remplacement, dans la mesure du possible, par une autre prestation équivalente non prévue dans le programme initial.

II. Données personnelles – Confidentialité des données

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous êtes informés que les données collectées par le présent formulaire font l'objet de traitements à des fins informatives, relationnelles, commerciales ou marketing. Seul Citéco aura accès à ces informations. Les données ainsi collectées seront conservées trois ans à partir de votre dernière interaction. Ces données à caractère personnel sont traitées sur la base de votre consentement, explicité en fin de formulaire. Le responsable de ce traitement est Citéco dont le siège social est situé au 1 place du Général Catroux, 75017 Paris.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez également en demander la limitation ou la portabilité. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : rgpd@citeco.fr

Par ailleurs, vous êtes informés que vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous estimez que ce traitement de données à caractère personnel ne répond pas aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre politique de confidentialité

III. Modalité de visites et déroulement de la prestation

3.1 Responsabilité

Les activités de groupes se font sous la conduite d'un responsable qui s'engage à ce que les membres de son groupe conservent une tenue décente et un comportement conforme à l'ordre public et respectent la tranquillité des autres visiteurs et usagers du site.

3.2 Accueil du groupe

Le responsable du groupe doit présenter la confirmation de sa réservation au comptoir d'accueil le jour de la visite 20 mn avant l'heure prévue de début de l'activité.

En cas de retard du groupe :

- jusqu'à 30 mn, la durée de la prestation sera amputée d'autant ;
- au-delà de 30 mn, la prestation n'est plus garantie et aucun remboursement ne sera effectué.

3.3 Accessibilité

Pour garantir le bon déroulement de la prestation, il est impératif de nous signaler à l'avance la présence de personnes à mobilité réduite dans le groupe.

3.4 Nourriture

Il n'est pas permis de manger dans les espaces de Citéco et il n'existe pas de lieu désigné pour accueillir les groupes qui souhaiteraient pique-niquer.

Au cas où un groupe pique-niquerait dans les espaces sans autorisation, il serait immédiatement exclu du bâtiment.

3.5 Conditions de visites

En cas de circonstance impérieuse inhérente au fonctionnement de Citéco ou de contrainte de sécurité, le parcours d'une visite pourrait être modifié le jour même, sans que cela ne donne droit à aucun remboursement ni dédommagement.

IV. Mesures préventives de sécurité à Citéco

Afin d'assurer la sécurité des visiteurs et des spectateurs, Citéco applique les mesures préventives décidées par le gouvernement pour les établissements recevant du public. Les bagages ne sont pas acceptés dans le bâtiment quelle que soit leur taille. Seuls les bagages n'excédant pas les tailles maximales (55cm x 35cm x 20cm) sont autorisés.

V. Invalidité d'une disposition

Si en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales étaient annulées, invalidées ou réputées non écrites ou devaient être tenues pour telles, les autres stipulations garderaient leur plein effet.

VI. Litiges

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

En cas de difficulté survenant en cours d'exécution des présentes Conditions Générales de vente les parties conviennent, préalablement à toutes formes de procédure, de tenter de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.

VI. Documents contractuels

- les présentes conditions générales de vente ;
- le bon de réservation.